

Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt six

et le 14 avril

à 19 heures 00

le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, WECKSTEIN, ACHOUR, ANDRIEUX, BOUCHER, BEAUTÉ

Absents :

A été nommé secrétaire : M. WECKSTEIN

VOTE DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES-DL 5/2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage
/04/2026

Objet de la Délibération

Pascal MAINGUY présente les propositions de participations des communes pour l'année 2026.

- Notre Dame de l'Isle : 30 735,22 €
- Pressagny l'Orgueilleux : 49 264,22 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

VOTE DU TAUX DE 7,5% POUR LA FONGIBILITÉ ENTRE CHAPITRES (HORS CHAPITRE 12) – DL6

Pascal MAINGUY rappelle que le Conseil du SIVOS doit fixer lors du vote du budget la limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres (sauf chapitre 012) sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section. Ce pourcentage ne peut excéder 7,5 %.

Il est proposé de retenir le taux de 7,5 %.

Vote : unanimité

Le Président,
Pascal MAINGUY

